

PRÉSENTÉ

Mémoire

**présenté dans le cadre des audiences publiques
sur le développement durable de la production de porc au Québec**

**Fédération UPA Gaspésie-Les Îles
3 mars 2003**

La Fédération UPA Gaspésie-Les Îles est un organisme qui veille à assurer la représentation des intérêts des agriculteurs et des agricultrices de son territoire. Elle regroupe 375 membres répartis dans six MRC : Haute-Gaspésie, Côte-de-Gaspé, Rocher-Percé, Bonaventure, Avignon et Les Îles-de-la-Madeleine. La fédération régionale salue le Bureau des audiences publiques concernant son mandat sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Les données statistiques fournies en annexes démontrent clairement que la production porcine est inexistante en région. Selon les données de Statistique Canada, 64 % du cheptel régional est composé de bovins de boucherie, 18 % de bovins laitiers, 14 % d'ovins et 4 % d'autres productions, représentant un total de 9018 unités animales. La production régionale génère un revenu agricole de \$19 000 000, dont 80 % se concentre dans la MRC D'Avignon et la MRC Bonaventure. Ces productions cultivent 21 242 ha dont 15 617 servent à la production de prairies et de pâturages et 5009 ha servent à la production de céréales. L'activité agricole régionale représente ainsi une densité animale de 0,43 unité animale par hectare. Cette valeur a connu une augmentation depuis 1996 à cause de la baisse des superficies cultivées et d'une augmentation du cheptel.

Bien que la production porcine ne cause actuellement pas de problèmes sociaux et environnementaux en région, la fédération régionale est consciente que cette quiétude n'est pas immuable dans le temps. Les propos transmis par les médias soulèvent que la population des régions voisines est très craintive face à la production porcine. Pour des raisons parfois ambiguës, il s'installe dans le milieu une psychose du porc, dont les effets se reflètent sur les autres productions aussi.

Le 30 novembre 2001, la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles sentait la nécessité d'adopter une position sur la production porcine. Cette position comportait quatre éléments soient :

- Respecter la réglementation environnementale;
- Avoir des impacts économiques directs dans la région;
- Ne pas empêcher le développement de nos entreprises existante;
- Favoriser la ferme familiale.

Cette position a guidé le travail de l'UPA au sein du comité régional sur la production porcine. Nous sommes partie prenante du consensus régional qui s'est dégagé à ce comité. Vous comprendrez ainsi que nous sommes en accord avec le mémoire déposé par la table agroalimentaire, coordonnatrice du comité porcin régional. Les éléments de notre position ont été entérinés par nos membres lors de l'assemblée générale annuelle et lors de la tournée de consultation sur le développement des productions animales effectuée en novembre 2002. Le 20 février dernier, le conseil d'administration de l'UPA Gaspésie-Les Îles ajoutait la volonté de favoriser la production porcine sur élevage en gestion solide en plus de favoriser la ferme familiale.

L'impacte des craintes entourant la production porcine a des répercussion surprenantes. Elle induit, nous croyons, des pressions indues qui se répercutent sur l'ensemble du monde

agricole. Les producteurs et les productrices agricoles de la Gaspésie-Les îles ont le sentiment de subir les revers de la suspicion gravitant autour de la production porcine.

Pour illustrer nos propos, nous nous inspirerons d'une démarche par bassin versant à partir de deux rivières de la région (la Bonaventure et la Nouvelle) avec la rivière Yamaska; Ces deux rivières gaspésiennes sont situées dans les MRC et dans les municipalités où l'agriculture est importante. Le tableau suivant présente les données recueillies dans les documents du Ministère de l'Environnement lors des audiences publiques du BAPE sur la gestion de l'eau en mars 1999.

Tableau 1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique.

Bassin	Superficie Bassin (km ²)	Superficie Cultivée (%)	Cheptel (u.a. par hectare cultivée)	Industrie avec rejet au cours d'eau (nb)	Population totale (nb)	Population desservie par Un réseau D'égout (%)	Population desservie par une station d'épuration (%)
Bonaventure	2 391	0,8	0,4	0	3 449	54,5	54,5
Nouvelle	1 196	0,8	0,6	0	2 009	47,0	47,0
Yamaska	4 784	43,3	1,5	110	236 000	61,4	59,7

Sources :Ministère de l'Environnement, Portrait régional de l'eau au Québec : Gaspésie-Îles de la Madeleine, 16 mars 1999, 33 p.

Ministère de l'Environnement, Portrait régional de l'eau : Montérégie, 22 mars 1999, 39 p .

À partir de ce tableau, nous pouvons constater que ces trois rivières présentent des superficies de bassin importantes. 43,3 % de la superficie du bassin de la rivière Yamaska est en culture comparativement à 0,8 % pour la Bonaventure et la Nouvelle. Il y a donc 207 100 ha en culture pour la Yamaska comparativement à 1 900 ha pour la Bonaventure et 950 ha pour la Nouvelle. De plus, si l'on prend en considération la concentration animale, nous pouvons constater que le bassin de la Yamaska regroupe 310 650 unités animales comparativement à 760 unités animales pour la rivière Bonaventure et 570 unités animales pour la rivière Nouvelle. Ces simples données illustrent très bien la différence d'impact des activités agricoles sur ses bassins versants. Il n'est donc pas surprenant que ces rivières présentent de grandes différences dans la qualité de leurs eaux. La notoriété de la qualité de l'eau des rivières Bonaventure et Nouvelle est reconnue au ministère de l'Environnement (Robitaille, P., 1999. *Qualités des eaux des rivières Mitis et Matane dans le Bas-Saint-Laurent et des rivières Sainte-Anne, Bonaventure, Cascapédia et Nouvelle en Gaspésie, 1979 à 1997*. Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune) .

Les résultats d'analyse de ce rapport (présentés en annexe) illustrent bien la différence de qualité entre la Bonaventure, la Nouvelle et la rivière Noire (qui est un affluent de la Yamaska). Plus particulièrement, les niveaux d'azote, de phosphore, de coliformes

fécaux et de solides en suspensions, qui sont les principaux paramètres affectés par les activités agricoles, présentent des différences très significatives.

Il est bon de rappeler que les bovins laitiers, les bovins de boucherie et les ovins composent 96 % du cheptel et que ces productions sont de grandes consommatrices de fourrage (les prairies et les pâturages représentent 73 % des superficies en culture). Les pratiques agricoles reliées à ces productions exercent généralement moins de pressions sur l'environnement que les élevage sans sol (porc, volailles) et les cultures commerciales (maïs, soja, etc.).

L'an passé, il y avait sept entreprises laitières dans le bassin de la rivière Nouvelle. Il en reste maintenant trois. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'abandon de ces fermes laitières. Mais il demeure un fait commun à toutes ces entreprises. Ces entreprises, dont la production se situait sous la moyenne provinciale ne pouvaient généralement pas justifier les coûts que représentait la construction d'une structure d'entreposage. Car, pour pouvoir supporter cet investissement, il leur aurait fallu acheter du quota, ce qu'elles étaient incapables de faire, considérant les coûts élevés du quota. Elles se voyaient vulnérables et ne trouvaient d'autre issue que d'abandonner la production. Selon le concept de bassin versant, pouvons-nous dire que l'abandon de ces entreprises étaient justifiés? Y-a-t-il eu un gain environnemental significatif par ces abandons?

Des inquiétudes similaires existent dans la production de bovins de boucherie. Heureux du guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie, qui proposaient des méthodes alternatives à des structures étanches, cinq entreprises s'en sont inspirées pour aménager des sites d'élevage. Dans un souci de protéger l'environnement, ces entreprises ont décidé de prendre un risque et d'investir dans ce genre de structure. Selon la compréhension des producteurs, les recommandations du guide sont valides jusqu'au 31 mars 2003. Qu'arrivera-t-il après? Personne ne sait. Nos producteurs de bovins de boucherie se posent de sérieuses questions et deviennent de plus en plus inquiets. Cette situation mine le moral de nos producteurs et freine et le développement de nos entreprises et développe une perception négative envers les interventions environnementales. La région Gaspésie-Les Îles n'est pas celle qui exige le plus du programme PRIME-VERT.

Ce qui est désolant, dans cette situation, c'est que le nouveau règlement sur les exploitations agricoles (REA) semble donner des ouvertures pour des mesures alternatives pour l'entreposage et la gestion des déjections animales. Mais ces alternatives restent à définir. Nous sommes donc dans une période de transition.

Que devons-nous dire à nos membres pour les rassurer et les encourager à persister? Nous nous posons sérieusement la question. D'autant plus, que des directives du central du ministère de l'Environnement sont venues brouiller les cartes au niveau des bilans phosphore. Ces nouvelles directives étendaient les exigences de produire un bilan phosphore pour les entreprises produisant moins de 1600 kg de phosphore et ayant plus de 15 ha en pâturage. La version originale du règlement ne portait pas cette exigence aux entreprises produisant moins de 1600 kg de phosphore. Les premières estimations sur le

nombre d'entreprises devant produire un tel bilan ont été largement dépassées et impliquent presque la totalité des entreprises agricoles de notre territoire. Il y a lieu de s'interroger s'il y a suffisamment de professionnels en région pour remplir cette commande dans les délais prescrits. S'il est vrai que cette modification au REA voulait régler les abus de petits malins en grande culture qui, pour se sauver de produire un bilan phosphore se sont achetés quelques animaux pour être considérés comme entreprises produisant moins de 1 600 kg de phosphore, nos producteurs ont raison de se sentir abusés.

Ce sont pourtant ces mêmes personnes qui ont défini le plan de développement « Une agriculture du terroir durable ». Ce sont ces personnes, aussi, qui en collaboration avec la ZIP Baie-des-Chaleurs et la SODIM, entreprennent la réouverture des zones coquillères (voir documents en annexe). Les producteurs et les productrices agricole de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine démontrent depuis longtemps qu'ils sont des citoyens respectueux et responsables. Ils ne demandent qu'à être reconnus pour leurs actions.

Jugeant que les inquiétudes de nos producteurs et les abus qu'ils subissent proviennent de la psychose liée à la production porcine, la Fédération UPA Gaspésie-Les-Îles demande à la commission des audiences publiques de recommander au gouvernement du Québec de créer un groupe d'étude régional pour élaborer des modulations du REA afin de préserver le moral de nos producteurs et productrices et assurer la pérennité de nos entreprises. Ce groupe pourrait, entre autre, se questionner sur :

- La reconnaissance du guide de pratiques agricole pour les bovins de boucherie;
- L'élaboration de guide adapté aux autres productions animales;
- Se questionner sur les critères déterminants la nécessité de produire un bilan phosphore.

Annexe I

Évolution des productions animales

L'évolution des productions animales

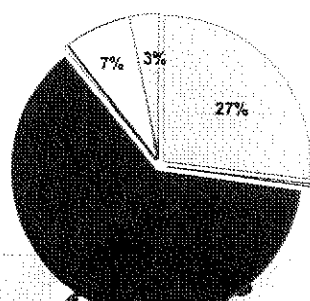
Quelques données pour
alimenter la réflexion
Région administrative
GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE



Évolution des productions animales

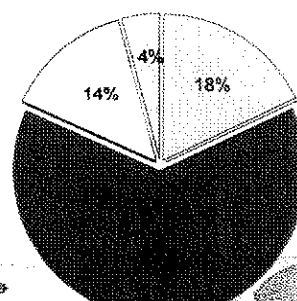
Répartition du cheptel GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

1996



8 742 u.a.

2001



9 018 u.a.

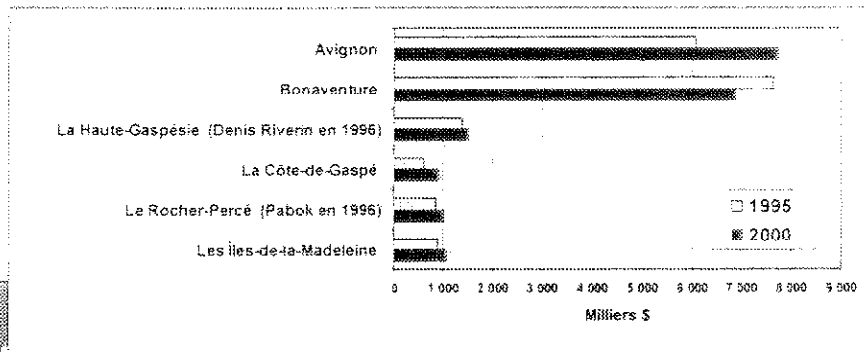
- Lae
- Porc
- Bovin
- Avicole
- Ovin
- Autres

Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Évolution des revenus agricoles

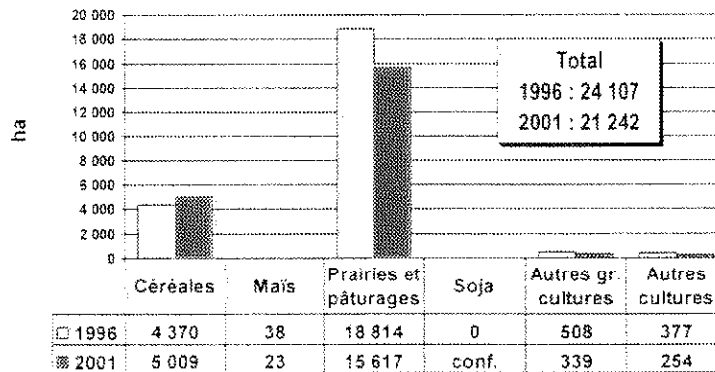
Répartition des revenus agricoles totaux bruts GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE



Source - Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001

Évolution des superficies en culture

Évolution des superficies en culture GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

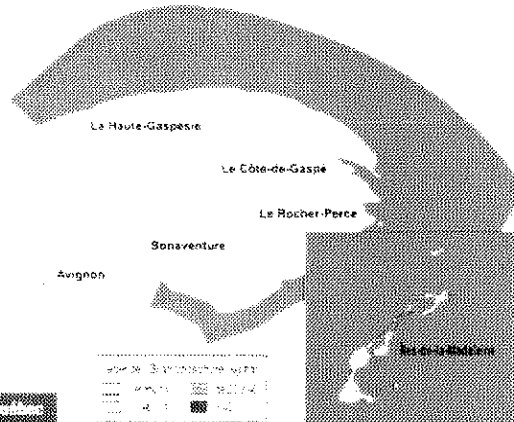
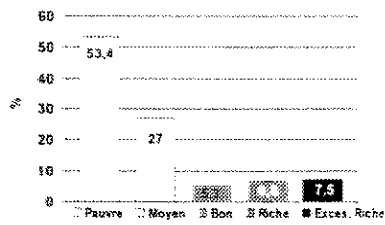


Source - Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001

Capacité de support des sols

Richesse des sols

GASPESIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE



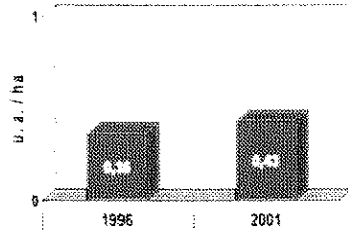
Source : Ministère de l'Environnement du Québec

p.5

Capacité de support des sols

Densité d'élevage

GASPESIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE



u.a.	8 742	9 018
ha	24 107	21 242

Valeur foncière moyenne des terres de la région GASPESIE

(en dollars par hectare) (\$/ha)

1992	248
2002	292
Écart (%)	17,5

Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001
Ministère des Finances municipales du Québec

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u. a.

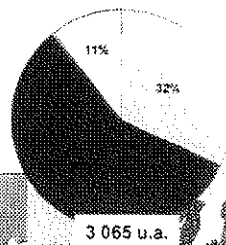
p.6

Capacité de support des sols

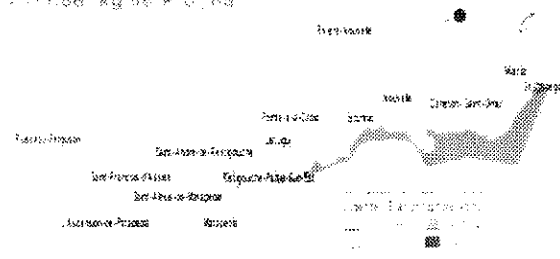
Données pour la MRC d'AVIGNON

BILAN PHOSPHORE DE LA MRC = 11,66 kg de P₂O₅/ha

Répartition du cheptel dans la MRC en 2001



- Lait
- Porc
- Bovin
- ▒ Avicole
- Ovin
- Autres

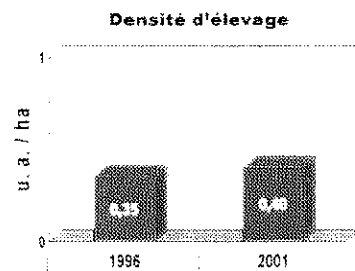


Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001
Ministère des Affaires municipales et locales

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Capacité de support des sols

Données pour la MRC d'AVIGNON (suite)



Valeur foncière moyenne des terres de la MRC (\$/ha)

1992	161
2002	233
Écart (%)	45,04

u.a.	3 149	3 065
ha	8 941	7 597

Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001
Ministère des Affaires municipales et locales

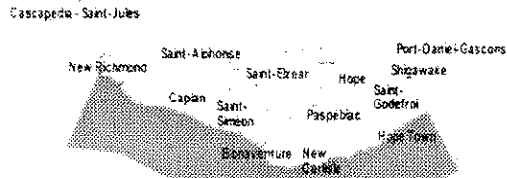
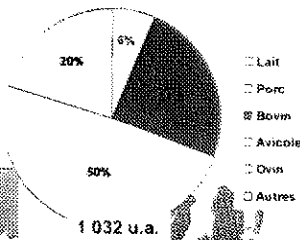
La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Capacité de support des sols

Données pour la MRC BONAVENTURE

BILAN PHOSPHORE DE LA MRC = +20,48
(kg de P₂O₅/ha)

Répartition du cheptel dans la MRC en 2001



Source: Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001

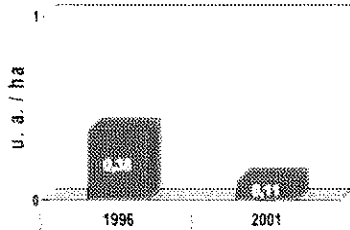
Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources de l'Ontario

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Capacité de support des sols

Données pour la MRC BONAVENTURE (suite)

Densité d'élevage



u.a.	3 841	1 032
ha	10 153	9 397

Valeur foncière moyenne des terres de la MRC BONAVENTURE (\$/ha)

1992	320
2002	358
Écart (%)	11,91

Source: Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 1996 et 2001
Ministère des Affaires municipales de l'Ontario

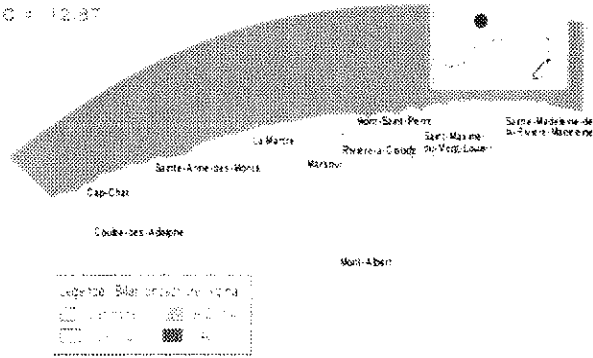
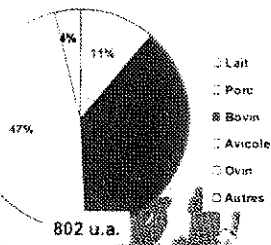
La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Capacité de support des sols

Données pour la MRC LA HAUTE-GASPESIE

BILAN PHOSPHORE DE LA MRC = 12,97
kg de P₂O₅/ha

Répartition du cheptel dans la MRC en 2001

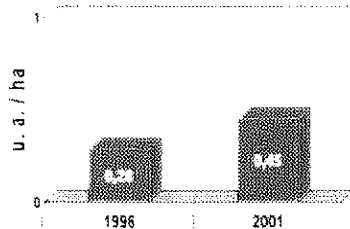


La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Capacité de support des sols

Données pour la MRC LA HAUTE-GASPESIE (suite)

Densité d'élevage



u.a.	640	802
ha	2 282	1 775

Valeur foncière moyenne des terres de la

MRC	(\$/ha)
1992	456
2002	178
Écart (%)	-60,95

Sources : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001
Ministère des Affaires municipales du Québec

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Capacité de support des sols

Données pour la MRC LA-CÔTE-DE-GASPE

BILAN PHOSPHORE DE LA MRC = -4,36
(kg de P₂O₅/ha)

Répartition du cheptel dans la MRC en 2001

- Lait
- Porc
- Bovin
- Avicole
- Ovin
- Autres

Petite-Vallée
Grande-Vallée
Clos-de-la-Croix

Legende Bilan phosphore (kg/ha)

Marachville
Collines-de-Basque
Rivière-Saint-Jean
Gaspé

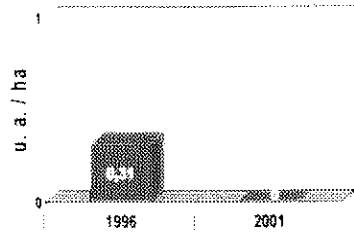
La confidentialité des données ne permet pas de présenter le nombre et la répartition des u.a.

Source : Statistique Canada, Recensement de l'élevage, 1996 et 2001

Capacité de support des sols

Données pour la MRC LA-CÔTE-DE-GASPE (suite)

Densité d'élevage



u.a.	43	0
ha	137	385

Valeur foncière moyenne des terres de la

MRC LA-CÔTE-DE-GASPE (\$/ha)

1992 353

2002 351

Écart (%) -0,48

Source : Statistique Canada, Recensement de l'élevage, 1996 et 2001
Ministère des Affaires municipales du Québec

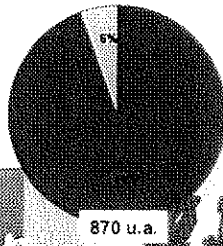
La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Capacité de support des sols

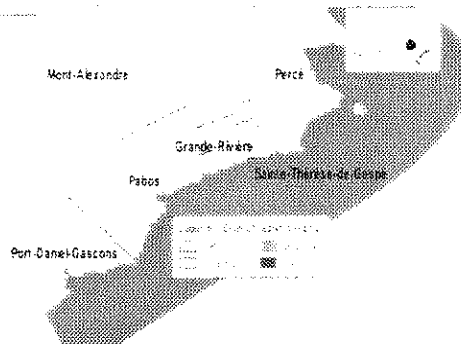
Données pour la MRC LE ROCHER-PERCE

BILAN PHOSPHORE DE LA MRC = 111 98
(kg de P₂O₅/ha)

Répartition du cheptel dans la MRC en 2001



- Lait
- Perc
- Bovin
- Avicole
- Ovin
- Autres



Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 2001

Source : Ministère des Affaires municipales et du Québec

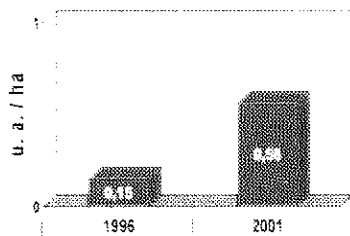
La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

p.15

Capacité de support des sols

Données pour la MRC LE ROCHER-PERCE (suite)

Densité d'élevage



u.a.	210	870
ha	1 409	1 556

Valeur foncière moyenne des terres de la MRC LE ROCHER-PERCE (\$/ha)

1992	566
2002	289
Écart (%)	-48,97

Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001
Ministère des Affaires municipales et du Québec

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

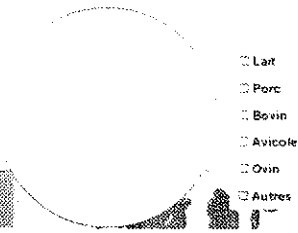
p.16

Capacité de support des sols

Données pour la MRC ÎLES-DE-LA-MADELEINE

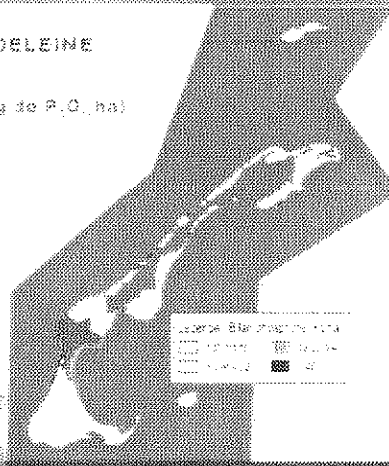
BILAN PHOSPHORE DE LA MRC = -12,03 (kg de P₂O₅/ha)

Répartition du cheptel
dans la MRC en 2001



- Lait
- Porc
- Bovin
- Avicole
- Ovin
- Autres

La confidentialité des données ne permet pas de présenter le nombre et la répartition des u.a.



Source : Ministère de l'Environnement du Québec

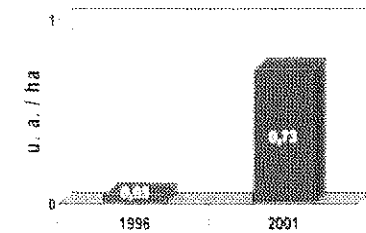
Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001

p.17

Capacité de support des sols

Données pour la MRC ÎLES-DE-LA-MADELEINE (suite)

Densité d'élevage



u.a.	30	171
ha	594	236

Valeur foncière moyenne
des terres de la

MRC ÎLES-DE-LA-MADELEINE (\$/ha)

1992 N/D

2002 N/D

Écart (%) N/D

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996 et 2001
Ministère des Affaires municipales du Québec

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

p.18

Annexe II

Descripteurs de la qualité de l'eau

Tableau 12 Médiannes des principaux descripteurs mesurés dans les rivières Mitis, Matane, York, Nouvelle et Bonaventure pour la période de janvier 1979 à septembre 1997^A et des rivières Sainte-Anne et Cascapédia pour la période de janvier 1979 à février 1986

Descripteur	Unité	BAS-SAINT-LAURENT Rivières			GASPESIE Rivières					MONTE- RÉGIE Noire ^C
		Mitis, amont	Mitis, aval	Matane	Sainte- Anne ^B	York	Nouvelle	Casca- pédia	Bona- venture	
Azote ammoniacal	mg/l	0,02	0,02	0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,03	<0,02	0,2
Azote organique	mg/l	0,12	0,12	0,10	0,04	0,06	0,02	0,10	0,02	0,41
Nitrates-Nitrites	mg/l	0,18	0,16	0,25	0,16	0,21	0,22	0,21	0,21	0,90
Azote total	mg/l	0,30	0,32	0,39	0,23	0,31	0,29	0,36	0,28	1,62
Phosphore dissous	mg/l	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,080
Phosphore en suspension	mg/l	0,006	0,010	0,007	0,006	0,006	0,005	0,007	0,005	0,040
Phosphore total	mg/l	0,011	0,019	0,017	0,014	0,014	0,014	0,017	0,012	0,124
Carbone organique dissous	mg/l	3,5	3,6	3,0	1,3	1,5	0,6	1,8	0,8	8,2
Conductivité	µS/cm	183	188	175	151	235	140	148	200	228
pH	unité	8,0	8,0	8,0	7,9	7,9	7,9	7,9	8,1	7,7
Couleur ^D	Hazen	NA	12	10	5	4	1	5	1	34,5
Tannins et lignines ^D	mg/l	NA	0,40	0,30	0,20	0,27	0,10	0,20	0,10	1,00
Oxygène dissous ^D	mg/l	NA	13,0	12,7	12,6	12,6	12,9	12,4	12,9	11,0
Solides en suspension	mg/l	2,0	2,0	1,1	<2,0	<2,0	<2,0	<2,0	<2,0	7,0
Turbidité	UTN	1,1	2,4	2,0	1,0	0,7	0,4	1,0	0,4	4,8
Chlorophylle <i>a</i>	mg/m ³	0,85	0,94	0,30	0,10	0,14	0,32	0,44	0,10	6,24
DBO ₅ ^E	mg/l O ₂	0,2	0,4	0,2	NA	0,2	<0,2	NA	<0,2	2,0
Coliformes fécaux ^E	UFC/100ml	32	410	15	NA	2	0	NA	0	200
Aluminium ^D	mg/l	NA	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,15
Fer ^D	mg/l	NA	0,10	0,04	0,04	0,03	0,01	0,03	0,01	0,36
Manganèse ^D	mg/l	NA	0,02	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,07
Température	°C	7	6	5	4	5	5	5	5	8

^A L'échantillonnage a été interrompu de février 1986 à octobre 1995.

^B Pour les rivières Sainte-Anne et Cascapédia, les médianes proviennent de la première campagne d'échantillonnage qui a eu lieu de septembre 1979 à février 1996.

^C Rivière Noire à Sainte-Pie sur le bassin de la rivière Yamaska, échantillonnage 1979 à 1995.

^D Pour toutes les rivières, ces données proviennent de la première campagne d'échantillonnage, vu l'inexistence de ce type de données lors de la deuxième campagne.

^E Analyses à partir de 1995 seulement.

NA : non applicable

Le type de substrat sur lequel l'eau s'écoule a un impact direct sur le pH des rivières. Dans la région appalachienne, les formations dominantes, étant calcaires, fournissent une composante majeure au procédé naturel de neutralisation de l'acidité des eaux, les carbonates de calcium. Aussi, les médianes des pH des rivières à l'étude sont plus élevés – 7,9 à 8,1 – que ceux du bouclier canadien – 6,0 à 6,8 (Painchaud, 1997).

Annexe III

Positions de l'UPA Gaspésie-Les Îles



**Fédération de l'UPA
de la Gaspésie - Les Îles**

1952-2002

50 ans d'histoire tournés vers l'avenir

L'Union des
producteurs
agricoles

Le 28 février 2003

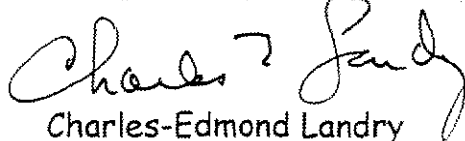
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA GASPÉSIE - LES
ÎLES TENUE LE 30 NOVEMBRE 2001, À LA SALLE DE CONFÉRENCE DU
BUREAU DE L'UPA À NEW RICHMOND.**

PRODUCTION PORCINE (POSITION DE L'UPA)

Sur proposition dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu que la position de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles soit la suivante :

- Doit respecter la réglementation environnementale ;
- Doit avoir des impacts économiques directs dans la région ;
- Ne doit pas empêcher le développement de nos entreprises existantes;
- Il y a place pour le développement de porcherie en deuxième production sur une ferme : favorise la ferme familiale.

CERTIFIÉ COPIE CONFORME
*CE vingt huitième jour de février
de l'an deux mille trois*



Charles-Edmond Landry
Directeur régional

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA GASPÉSIE - LES ÎLES

CONSULTATION SUR LE DÉVELOPPEMENT
DES PRODUCTIONS ANIMALES

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR :
M. CHARLES-EDMOND LANDRY &
M. CHRISTIAN CÔTÉ

PRÉSENTÉ À :
LA CONFÉDÉRATION DE L'UPA

NOVEMBRE 2002

La Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles organisait une tournée de consultation sur le développement des productions animales à la fin septembre 2002.

Cinq rencontres furent organisées en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine au-delà de 60 personnes ont participé aux échanges sur ces dossiers.

Les personnes ressources suivantes de l'UPA participaient également à ces rencontres soit : la présidente et/ou le vice-président, le directeur régional, l'agent en agroenvironnement ainsi que l'agent en vie syndicale.

Une présentation du document provincial fut faite avec emphase sur les données régionales.

Comme constat général, il y a encore place pour le développement des productions animales au Québec surtout dans des régions comme la Gaspésie - Les Îles, le Bas-St-Laurent, le Saguenay Lac St-Jean, etc.

Dans les régions où l'on est prêt du seuil maximal, il faut être vigilant. Si l'on remarque les tendances actuelles avec la concentration dans les régions centrales et le grossissement des fermes, il y a danger.

On remarque que les réglementations arrivent lorsque l'on fait face à des abus. Le malheur c'est que les réglementations et normes qui deviennent applicables sont bâties à partir d'une situation extrême.

À ce compte là, des régions comme la Gaspésie qui sont en manque de phosphore et d'azote doivent respecter les mêmes réglementations que les régions dites en surplus.

Nous considérons que les phénomènes de concentration et d'intégration nous amène vers une route sans issue.

En ce sens, des résolutions pour contrer ou réorienter le développement des productions animales au Québec furent votées par les producteurs à l'assemblée générale annuelle de notre fédération, tenue le 18 octobre 2002.

Je joins donc à la présente copie de ces résolutions qui résume bien le sens des discussions tenues en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

1. DÉFINITION DE LA FERME FAMILIALE

CONSIDÉRANT la diminution du nombre de fermes au Québec ;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la production agricole au Québec ;

CONSIDÉRANT le grossissement des fermes au Québec ;

CONSIDÉRANT la concentration de la production au Québec ;

CONSIDÉRANT l'impact de cette concentration sur l'environnement.

L'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles

- demande à la Confédération de l'UPA de proposer une définition de la ferme familiale durant la prochaine année afin qu'au congrès 2003 les délégués puissent se prononcer sur cette définition.

2. COÛT DE PRODUCTION

CONSIDÉRANT que les coûts de production sont de plus en plus conçus en fonction d'un modèle qui se réfère aux grandes entreprises agricoles ;

CONSIDÉRANT que les petites entreprises agricoles à dimension humaine sont incapables d'atteindre les coûts de production du modèle proposé ;

CONSIDÉRANT que les modèles proposés accentuent le phénomène de concentration ;

CONSIDÉRANT que plusieurs régions agricoles voient leurs entreprises disparaître à cause du phénomène de concentration.

L'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles

- demande à la Confédération de l'UPA de faire les représentations nécessaires afin que les coûts de production soient établis en fonction d'un modèle de ferme familiale à dimension humaine adapté au contexte socio-économique des régions.

3. ACCÈS AUX PROGRAMMES D'ASSURANCES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que pour avoir accès aux programmes d'assurances agricoles (ASRA) il faut une production minimale ;

CONSIDÉRANT le phénomène de concentration et d'intégration qui s'accroît au Québec ;

CONSIDÉRANT que le remboursement des régimes d'assurance tendent à se concentrer sur un moins grand nombre d'entreprises ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'agriculture dans l'ensemble des régions du Québec.

L'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles

- demande à la Confédération de l'UPA de faire les représentations nécessaires afin d'établir un plafond maximum basé sur la définition de ferme familiale afin d'être admissible aux régimes d'assurances agricoles.

4. ACCESSIBILITÉ AUX PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

CONSIDÉRANT que le programme de soutien à l'agriculture réfère de plus en plus aux modèles de fermes de plus en plus grosses et même industrielles;

CONSIDÉRANT que les fermes gaspésiennes et la majorité des fermes québécoises répondent au modèle de fermes plus petites et plus familiales ;

CONSIDÉRANT le phénomène de concentration des fermes qui se développe;

CONSIDÉRANT l'impact positif des petites fermes et des fermes familiales sur l'environnement et l'occupation du territoire dans les communautés rurales.

L'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles

- demande à la Confédération de l'UPA de faire des représentations auprès du MAPAQ afin que les programmes de soutien à l'agriculture et du Gouvernement du Québec soient orientés vers le modèle des fermes familiales.

5. MODULATION DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

CONSIDÉRANT que les producteurs et productrices agricoles de la Gaspésie et des Îles ont su préserver leur environnement de façon exemplaire ;

CONSIDÉRANT que la densité animale en Gaspésie est de .43 unités animales/ hectare ;

CONSIDÉRANT que le bilan phosphore de 80% des sols gaspésiens et madelinots sont de pauvre à moyen ;

CONSIDÉRANT que d'autres régions du Québec sont dans des situations similaires.

L'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles

- demande à la Confédération de l'UPA de faire des représentations auprès des instances concernées afin que les normes environnementales soient modulées selon la réalité environnementale de chaque région.



**Fédération de l'UPA
de la Gaspésie - Les Îles**

1952-2002

50 ans d'histoire tournés vers l'avenir

L'Union des
producteurs
agricoles

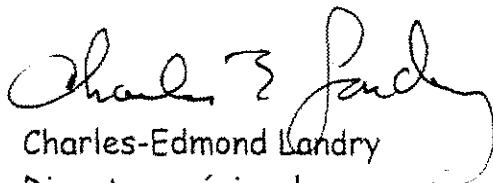
Le 28 février 2003

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA GASPÉSIE - LES
ÎLES TENUE LE 20 FÉVRIER 2003, À LA SALLE DE CONFÉRENCE DU
BUREAU DE L'UPA À NEW RICHMOND.

COMITÉ PORCIN

Sur proposition dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu de
favoriser s'il y a lieu, la production porcine sur élevage en gestion solide tout
en favorisant la ferme familiale.

CERTIFIÉ COPIE CONFORME
*CE vingt huitième jour de février
de l'an deux mille trois*


Charles-Edmond Landry
Directeur régional

Annexe IV

Dépliant sur les zones coquillères

Ce que nous pouvons faire

Des actions efficaces et dans certains cas relativement simples peuvent être réalisées pour réduire les impacts des activités à forte charge bactériologique sur la qualité de l'eau et sur les zones coquillières.

De façon générale, ces mesures concernent :

La saine gestion du fumier

- Entreposage étanche du fumier
- Épandage adéquat au champ

La saine gestion des fertilisants

- Adoption et suivi d'un plan agro-environnemental de fertilisation

La conservation des sols

- Travail adéquat du sol
- Haie brise-vent

La protection des cours d'eau

- Contrôle de l'accès du bétail aux cours d'eau
- Protection des bandes riveraines

En plus de limiter les impacts de certaines activités agricoles sur la qualité de l'eau, ces pratiques agroenvironnementales favorisent la préservation de la biodiversité, la santé des sols, la productivité et le bon voisinage. En appliquant ces mesures, on s'engage à développer en Gaspésie une agriculture durable, responsable de l'environnement et respectueuse des autres usagers du territoire.

Pour que les efforts consacrés à la récupération des secteurs coquilliers mènent à des bénéfices qui profiteront aux générations futures, il faut adopter collectivement des façons de faire qui respectent l'équilibre des milieux naturels et qui prennent en compte les besoins de tous. **L'implication de chacun d'entre nous est nécessaire.**

Les avantages de la réouverture

des secteurs coquilliers

De nombreux avantages, tant environnementaux que sociaux et économiques, découlent de la réouverture des secteurs coquilliers et des efforts investis dans l'assainissement des eaux. En voici quelques-uns :

- Le retour d'un usage très populaire dans la région
- L'amélioration de la qualité de l'eau et de l'environnement
- Le développement et l'adoption de façons de faire plus respectueuses de l'environnement
- La possibilité de créer des emplois et de mettre en marché un produit régional d'une excellente qualité

Pour en savoir plus

Sur les saines pratiques agricoles et les ressources disponibles pour entreprendre des mesures agroenvironnementales :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
34, boulevard Perron Ouest
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : (418) 388-2282
Télécopieur : (418) 388-2834
<http://www.agr.gouv.qc.ca/index.htm>

Union des Producteurs Agricoles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
172, Perron Est
New Richmond (Québec) G0C 2R0
Téléphone : (418) 392-4466
Télécopieur : (418) 392-4862

Liens internet :

<http://www.agriresseau.qc.ca/agroenvironnement/>
<http://www.agr.gc.ca/policy/environnement/eb/>
<http://www.agr.gouv.qc.ca/info/publications/bonnespratiques/index.html>
(aussi disponible version papier)
<http://www.lebulletin.com/produit/0112/p011203b.cfm>
<http://www.qfa.qc.ca/agrenv/fr/>
http://www.upa.qc.ca/strategie_agroenv.html

Pour toutes autres questions et commentaires :

Comité ZIP Baie des Chaleurs
610 B, boulevard Perron Est, C.P. 1001
Maria (Québec) G0C 1Y0
Téléphone : (418) 759-5880
Télécopieur : (418) 759-3817
Courriel : zonebdc@globetrotter.net

Sur le Règlement sur les exploitations agricoles :

Ministère de l'Environnement du Québec
Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
124, 1^{er} Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5
Téléphone : (418) 763-3301
Télécopieur : (418) 763-7810
<http://www.menv.gouv.qc.ca/indexA.htm>

Sur le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques :

Environnement Canada
Bibliothèque de la région du Québec
1141, route de l'Église, C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5
Téléphone : (800) 463-4311
Télécopieur : (418) 648-4613
<http://www.ec.gc.ca/>

L'Agence canadienne d'inspection des aliments
120, rue de la Reine
Gaspé (Québec) G4X 2R2
Téléphone : (418) 368-8481
Télécopieur : (418) 368-5825
<http://www.inspection.gc.ca/>

Pêches et Océans Canada
Gestion de l'habitat du poisson et des océans
Secteur de la Gaspésie
120, rue de la Reine, 2^e étage
Gaspé (Québec) G4X 2R2
Téléphone : (418) 368-5559
Télécopieur : (418) 368-4349
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/index.htm>

Ministère de l'Environnement Québec

SODIM

UPA La Fédération UPA Gaspésie - Les Îles

PHOTOS : MARIE TETRAULT (UPA GASPÉSIE-ÎLES ÎLES), MICHEL CHOUINARD (ZIP BAIE-DES-CHALEURS), PÊCHES ET OcéANS CANADA

RÉCUPÉRER NOS BANCs COQUILLIERS c'est possible!

Le rôle des agriculteurs

ZIP
ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE
BAIE DES CHALEURS

Zone d'intervention prioritaire
Baie des Chaleurs
Québec

La réouverture DES SECTEURS COQUILLIERS en Gaspésie :

An objectif commun à atteindre

La plus grande partie des municipalités gaspésiennes sont situées sur le bord de la côte. Si, historiquement, les gens se sont établis en bordure de la mer pour le côté pratique de la chose, aujourd'hui on apprécie sa proximité pour la beauté du paysage et pour pratiquer des activités sportives, de loisir et de détente. Il



faut cependant être conscient que les activités humaines influencent le milieu marin et qu'il faut minimiser nos impacts sur l'environnement. On pourra ainsi préserver les attraits qui font que le bord de la mer est un endroit où il fait bon vivre et maintenir des usages importants pour la région.

La cueillette de mollusques est un de ces usages qui demande une attention particulière.

En Gaspésie, la cueillette de myes (coques) et de moules le long du littoral est une activité traditionnelle grandement appréciée par la population. Au printemps les gens se rassemblent en grand nombre sur la batture pour cueillir et ramener à la maison ces savoureux mollusques.

Autrefois, on pouvait librement aller « pêcher des coques » dans les nombreux bancs de mollusques répartis le long de la côte. De 1954 à 1970, on retrouvait dans la Baie-des-Chaleurs une entreprise qui transformait les produits de cette pêche et qui employait jusqu'à 60 personnes en saison.

Malheureusement, la ressource n'est plus aussi accessible de nos jours car la pollution a entraîné la fermeture de la plupart des secteurs coquilliers en Gaspésie. Présentement, la majorité de ces secteurs sont fermés à la cueillette, principalement en raison de la contamination bactériologique des eaux côtières.

Il est possible d'envisager la réouverture des bancs de myes et de moules en adoptant des pratiques simples et efficaces et ainsi permettre à plusieurs de retourner pêcher des mollusques sans crainte. Pour y arriver, il est essentiel de porter attention aux activités qui ont des impacts sur la qualité de l'eau et d'assurer un développement durable de cette ressource qui pourrait avoir des retombées économiques intéressantes pour la Gaspésie.

Que se passe-t-il sur nos côtes ?

Entre Miguasha et Gaspé, seulement 6 des 48 secteurs coquilliers sont ouverts périodiquement, soit d'octobre à mai, afin d'éviter la récolte des mollusques pendant les mois où la pollution bactériologique est la plus élevée. Les principales sources de pollution sont :

- Les installations septiques inefficaces
- Les eaux usées municipales insuffisamment traitées
- Certaines pratiques agricoles

La mise en opération, dans les 10 dernières années, de systèmes d'assainissement des eaux usées dans plusieurs municipalités le long de la côte a nettement amélioré la qualité des eaux côtières. Par contre, beaucoup de travail reste à accomplir pour que la réouverture des bancs coquilliers soit possible.



Zones fermées à la cueillette des mollusques

Les effets des activités agricoles

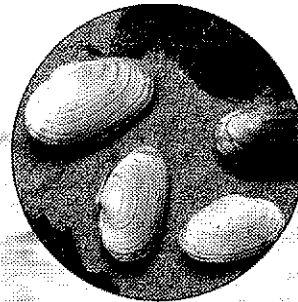
sur les bancs de mollusques

Pour illustrer comment l'agriculture peut influencer la qualité de l'eau et les bancs de moules ou de coques, il faut se rappeler que toutes les activités agricoles se pratiquent à l'intérieur d'un bassin versant.

Un bassin versant est un territoire dont la pente générale se dirige vers un point commun. Ainsi, toute l'eau qui s'écoule dans un bassin versant se retrouve éventuellement au même endroit. Dans la région, l'eau qui circule finit sa course, à un moment ou à un autre, dans la mer.

Dans le domaine de l'agriculture, le concept de **développement durable** n'est pas nouveau. De façon générale, on le définit comme étant un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures.

Pour que le concept de durabilité s'applique à l'exploitation d'une ressource comme les mollusques, il faut s'assurer que la cueillette ne compromette pas leur viabilité. Pour ce faire, on doit veiller à ce que suffisamment de mollusques demeurent sur le site afin de préserver la capacité de renouvellement des stocks pour ainsi permettre leur récolte année après année. Également, il faut veiller à préserver la qualité de leur habitat en évitant de contaminer les eaux côtières, ce qui rend les mollusques impropres à la consommation, donc interdits à la cueillette.



Quand l'eau du bassin versant est bonne, les mollusques peuvent se développer et se multiplier. Si l'eau est polluée, les mollusques peuvent mourir et contaminer l'eau.

En Gaspésie, les bancs de mollusques sont fermés à la cueillette pendant les mois où la pollution bactériologique est la plus élevée.

La pollution de l'eau

Les myes, par exemple, sont très sensibles à la pollution. Ils peuvent mourir et contaminer l'eau.

Ainsi, la pollution de l'eau peut avoir des impacts importants sur la cueillette des mollusques.